



Contrecoeur
sur le fleuve

**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE
ET DES ARCHIVES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1331-2024-1332-2024 et 1333-2024

AVIS est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Contrecoeur que lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté les règlements généraux suivants:

« **Règlement numéro 1331-2024 - modifiant les annexes « A », « B », « C » et « D » du règlement 1161 2019 relatifs aux signaux de circulation et l'ajout de panneaux d'arrêt et de limites de vitesse »**

« **Règlement numéro 1332-2024 - modifiant les annexes « a », « b », « c » et « d » du règlement 1161 2019 relatifs aux signaux de circulation et l'ajout de panneaux d'arrêt et la modification de limites de vitesse »**

« **Règlement numéro 1333-2024 - modifiant le règlement numéro 784-2006 concernant les cases de stationnement pour les véhicules avec remorque à bateau à la place François-de Sales-Gervais »**

QUE l'objet du règlement des règlement ci-dessus nommés sont suffisamment décrit par leur titre.

QUE toute personne intéressée peut consulter les règlements numéros 1331-2024, 1332-2024 et 1333-2024 sur le site Internet de la Ville et fait suite au présent avis ou par consultation à la mairie de Contrecoeur au 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur, durant les heures normales d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

QUE les règlements numéro entreront en vigueur à la date de leur publication conformément à la Loi.

Attesté à Contrecoeur, ce 13 juin 2024


Me Magalie Hurteau,
Greffière